

II

Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a tenu, pendant l'année 1919, vingt-deux séances, dont huit en sessions périodiques de printemps et d'automne et 14 en sessions extraordinaires.

M. Paul PICTET, élu Président du Grand Conseil, ayant donné sa démission de Vice-Président du Conseil municipal, a été remplacé, le 31 janvier, par M. Frédéric Martin.

Le Conseil municipal a renouvelé comme suit son bureau, dans sa séance du 16 mai : Président, M. Frédéric MARTIN ; Vice-Président, M. Jean SIGG ; Secrétaires : MM. Jules RENAUD et Louis BRON.

DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil municipal a pris les arrêtés suivants :

Du 17 janvier 1919¹.

Le Conseil municipal,

Vu la lettre du Conseil d'État, en date du 14 janvier 1919 ;
Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est alloué à la Société des colonies de vacances de Genève-Ville une subvention extraordinaire de 7,500 francs pour l'aider à l'acquisition de baraquements du camp disciplinaire de Duillier, qu'elle utiliserait en vue de loger ses pensionnaires.

*Allocation
d'une subven-
tion aux colo-
nies de va-
cances de
Genève-Ville.*

ART. 2. — Cette subvention sera ajoutée au budget de 1919 : *Dépenses imprévues, chapitre XIII.*

Du 31 janvier 1919².

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

¹ Cette délibération n'avait pas besoin de la sanction de l'Etat, en vertu de l'article 16 de la loi du 5 février 1849.

² Voir la loi définitivement votée au Recueil des lois.